

VILLE DE MAMOUDZOU MAYOTTE

09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE MAMOUDZOU N°21 CDE du 05/07/2023

de Membre en exercice	16
de Présents	09

Nombre

de Votants

L'an Deux Mille vingt-trois, le 05 juillet 2023, le Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles de Mamoudzou, dûment convoqué par le Président le 13 juin 2023, était réuni à la Caisse des Ecoles de Mamoudzou, sous la présidence de Madame Anzimiya HOUMADI.

OBJET:

Création de poste chargé de missions PEDT/par transformation de la fiche de poste de Chargé de mission PEP

NOTA: Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération été affichée à la porte de Mairie 11/07/2023, et que la convocation avait été faite le 28 juin 2023

Etaient présents:

1°. Mme. Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale, Vice-Présidente); 2°. M. Tany ABOUDOU CHACOUROU (Conseiller Municipal); 3°. Mme. HALIDI Dhoimrat (Conseillère Municipale); 4°. M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller Municipal);

5°. M. Kamardine AHMED (Directeur de l'Eole élémentaire BOBOKA, Représente l'Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription Mamoudzou Nord); 6°. M. Ali M'DERE (Délégué des parents, Circonscription Mamoudzou Nord) ; 7°. M. Mourad SAIFIDDINE MOHAMED (Délégué des parents, Circonscription Mamoudzou Nord); 8°. Mme. MOUHIDINE Rifkati (Conseillère Pédagogique, Représentante de Mme ABDOU KAPHET Mariama, Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription Mamoudzou Sud) ; 9°. M. Saindou ALLAOUI (Délégué des parents, Circonscription Mamoudzou Sud).

Etaient absents:

1°. M. Amdilwahedou SOUMAILA (Maire, Président de la Caisse Des Ecoles),

2°. Mme. Faouziya NAOUMANE (Déléguée des parents Circonscription Mamoudzou Centre) ; 3°. Mme. Zouhouriya ABDALLAH (Déléguée des parents Circonscription Mamoudzou Sud). 4°.M. Michel SANTORO (Délégué du Préfet), 5°. Mme. Nadjati SAHNDOU COMBO (Conseillère Municipale), 6°. Mme JACQUES Mireille, pe Président (Inspectrice de l'Education Nationale Mamoudzou centre), 7°. Mme Fatima Danya

de la Caisse des Écolo ALIDI ASSANI (Déléguée des parents Circonscription Mamoudzou Centre) Par Délégation

Mme Anzimiya HOUMADI Représentés par procuration : Néant

Vice-Présidente

ECOLES DE

Secrétaire de séance :

Tany ABOUDOU CHAKOUROU a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

u le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles

L 2121 -10 à L 2121 -12 et L 2121 -17

Vu la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique;

Vu l'ordonnance n' 77-450 du 29 avril 1977 portant extension et adaptation aux Communes de Mayotte du Code des communes ;

Vu l'ordonnance n° 2002-1450 du 12 décembre 2002 relative à la modernisation du régime communal, à la coopération intercommunale, aux conditions d'exercice des mandats locaux à Mayotte et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (partie législative);

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023 Affichage: 13/07/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur la délibération n.15/CDE/ du 10/06/2023, portant Dossiers ressources humaines (modifications de fiches de poste PEP, création de poste de Psychologue pour le PRE, Animateur Coup de Pouce);

> Vu la délibération n°50/CMDZ|2020 de la 05/07/2020, portante élection de Monsieur Amdilwahedou SOUMAILA en tant que Maire de la commune

Mamoudzou;

Le Comité d'Administration après en avoir délibéré par :

09 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DECIDE

Article 1:

Valider la création de la fiche de poste citée en objet, dont les caractéristiques suivent :

Filière	Administrative
Catégorie	A
	Chargé de missions PEDT et
Intitulé du poste	Prévision Evaluation et Prospective
Cadre de l'emploi	Attaché
Lien hiérarchique	Direction de la Caisse des Ecoles
	<u>PEDT</u>
	- Piloter dans une dynamique collaborative, participative et
	partenariale le PEdT
	- Repérer et mobiliser les acteurs éducatifs et les partenaires
	- Négocier, avec la hiérarchie, les moyens de la mise en œuvre
	- Développer des actions transversales en interne avec les
Principales activités et missions	différents services Ville-CDE, et en externe avec les acteurs du
	secteur de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse
	- Organiser les animer les instances de concertation : comité
	de suivi, de pilotage, consultatif
	- Promouvoir le PEdT et piloter sa mise en œuvre en le
	déclinant en dispositifs opérationnels et en veillant à leur
	faisabilité technique, administrative et financière
	- Appuyer et soutenir les équipes pédagogiques PEP
	Réaliser des évaluations des programmes éducatifs menées par l'organisme,
	Contribuer à faire émerger des conditions et contextes
_	internes pour consolider les programmes éducatifs à moyen et à long terme.
	Solide maîtrise des dispositifs socioéducatifs au plan national, et si possible à Mayotte aussi,
	Solide maitrise des principes et valeurs de l'éducation
	populaire
	Solide maitrise du fonctionnement des Accueils Collectifs de
Profils et compétences attendues	Mineurs (ACM)
	Très bonne connaissance du fonctionnement des services
	déconcentrés de l'Etat, des établissements publics
	administratifs des collectivités territoriales, et des instruments
:	de développement structurel européen
	Bonne connaissance du fonctionnement du système scolaire
	du premier degré
	De fortes capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyse,
	Solide maitrise de pilotage de projet
éception - Ministère de l'Intérieur	Bonne maîtrise des outils bureautiques « Traitement de
eception - Ministere de l'interieur	201110 marting dop outing outdated and a transferrence at

Réception par le préfet : 12/07/2023 Affichage: 13/07/2023

Diplômes et expériences	 - Bac + 5 (Master2), ou DESJEPS - Plusieurs années d'expériences dans la conduite et le pilotage des programmes éducatifs 	
	Ouvert aux cadres fonctionnaires ou contractuels	
Particularités du poste	Prise de poste : Entre Septembre-Novembre 2023	
	Travail possible les fins de semaine, des jours fériés, RTT,	
	Carte déjeuner, Actions Sociales CNAS	

Article 2:

D'autoriser le Président, ou à son absence, son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 05 juin 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles

Pour le Président de la Caisse des Écoles Par Délégation

Mme Anzimiya HOUMADI Vice-Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

976-200025187-20230712-DELIB21CDE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023 Affichage : 13/07/2023 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

976-200025187-20230712-DELIB21CDE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023 Affichage : 13/07/2023